

Structures et contenus des formations professionnelles

par Anne Dujol*

Bilan 1996-97 et propositions

Le nouveau diplôme de Conservateur de bibliothèque (DCB). Cette année a été l'occasion de réfléchir à la formation des conservateurs de bibliothèque dès la présentation à la profession, fin décembre 1996, du DCB rénové. Par deux fois, en déc. 1996 et mai 1997, la commission Formation a rencontré MM. F. Dupuigrenet Desroussilles, directeur de l'ENSSIB et J.-M. Proust, directeur des études. Ces deux réunions ont été un espace véritable de discussion et l'ABF, tout comme l'ensemble de la profession, ne peut que se féliciter de constater la re-professionnalisation des contenus du tronc commun, même si la formation des Conservateurs de bibliothèque ne peut, selon l'expression de Claude Joly, n'être qu'« *instrumentale* ».

à la fois par le rapport BOTINEAU et les élèves, pour la mise en œuvre de pédagogies actives s'adressant à des adultes. Cette modification reste difficile à mettre en place pour des raisons structurelles et de durée, mais nous paraît, avec le souci de l'ENSSIB d'évaluation permanente du DCB, être le gage de réussite de la réforme en cours. Enfin, nous ne pouvons qu'enregistrer très favorablement la volonté de dialogue de l'ENSSIB avec la profession.

La formation des personnels C et des non titulaires

Nous avons déjà l'an passé, abordé cette question et y sommes revenus, tant il nous semble que les personnels de catégorie C restent insuffisamment formés, qu'il n'y a pas de politique volontariste de formation post-recru-

ment même où les universités veraient bien une gestion commune (et un recrutement?) de ces personnels, à l'image de la filière culturelle; mais pour la FPT, la filière culturelle présente une unité alors que, pour les universités, la diversité de fonction entre les différentes catégories C est grande.

Enfin, il nous a semblé que l'on ne pouvait dissocier la formation des C de celle des agents non titulaires, et qu'il y aurait sans doute à rapprocher de celle proposée par l'ABF, ainsi que cela se fait pour la fonction publique territoriale; l'idée est de proposer d'enrichir la formation élémentaire ABF d'une option " documentation ", plus à même de convenir aux agents C et aux non titulaires des BU et des bibliothèques spécialisées.

Une motion concernant la formation des C et des non titulaires sera présentée au vote de l'Assemblée générale lors du congrès.

Les bibliothécaires-formateurs ne sont pas encouragés ni leurs établissements, d'où la faiblesse des publications bibliothéconomiques et de la recherche en sciences de l'information...

Enfin, l'ABF ne peut qu'être favorable à la modification en profondeur des méthodes pédagogiques, dénoncées

tement ni de formation continue adaptée à l'évolution des carrières (le dernier accord cadre fonction publique Etat/syndicats préconise 6 jours de formation obligatoire sur 3 ans), cela au

L'offre de formation

A l'occasion d'une rencontre avec MM. Cassyre et Paillier, inspecteurs de bibliothèque, la Commission a réfléchi aux CRF et a ainsi pu apprécier la diversité des situations actuelles les concernant.

La Commission demande une meilleure cohérence globale entre l'offre de formation assurée par les divers partenaires (CRF, URFIST, CNFPT, IFB, ENSSIB, établissements). Elle demande qu'une réflexion s'engage sur l'organisation des structures de formation à laquelle elle serait associée (réflexion déjà engagée côté DISTNB pour les CRF et les URFIST) et que soient clarifiées les missions de

* Conservateur de la BIU de Montpellier.

chacun. Elle insiste sur la nécessité d'élaborer des objectifs ciblés de formation au moment même où nous sommes confrontés à la pénurie des formateurs et à la dispersion des moyens.

L'insuffisance des professionnels dans la formation

Cette question a été l'objet de plusieurs réunions et a donné lieu à plusieurs contributions. Nous voudrions alerter la profession sur ce problème majeur, véritable enjeu de la formation professionnelle, et que nous nous devons de résoudre.

D'un côté, le besoin de formation ciblée et de haut niveau afin de permettre l'évolution des métiers au moment où les technologies liées à l'information sont en pleine mutation. De l'autre, la pénurie des formateurs et des experts, fait que notre profession ne peut plus assurer sa mission de formation, que les établissements de formation manquent de formateurs (une même personne étant trop souvent sollicitée), et que les formateurs trop sollicités s'épuisent et parfois renoncent, et qu'enfin cette situation ne favorise ni l'ouverture ni le renouvellement. Enfin, de l'avis de tous, nous sommes une profession à fort savoir faire et la plupart des formateurs souhaitent et revendiquent de pouvoir assurer des formations professionnelles sans quitter le lien nécessaire avec leur pratique professionnelle. Or les bibliothécaires-for-

mateurs ne sont pas encouragés et sont même parfois pénalisés, comme d'ailleurs les établissements qui les emploient. La conséquence directe de cela est la faiblesse des publications bibliothéconomiques émanant des professionnels et celle de la recherche en sciences de l'information et en bibliothéconomie, ce qui ne peut qu'affaiblir encore notre profession.

Lien Formation/Concours/Emploi

Nous avons souvent abordé ce thème l'année précédente. Si tous les problèmes ne sont pas réglés — en particulier, pour 1996, la non ouverture de plusieurs concours de l'Etat, y compris celui externe d'entrée à l'ENSSIB — la Commission se félicite de la re-professionnalisation des concours de magasinier (ce qui ne dispense pas de formation post-recrutement).

Enfin, concernant l'ouverture des concours à tous, quel que soit le cursus suivi, la commission préconise, sans changer le type et la nature des épreuves, que les sujets proposés permettent aux candidats de formation technique ou scientifique d'avoir une chance de réussite.

Propositions

Pour l'année prochaine, il nous semble que le travail de la commission devrait s'orienter vers une com-

mission-action, allant présenter et défendre ses propositions auprès des divers partenaires institutionnels de formation et de nos tutelles, devenant ainsi une force de proposition, sur :

- les concours,
- l'offre de formation : cohérence, évolution, partenariat,
- la formation des C et des non titulaires,
- la question de l'investissement des professionnels dans la formation.

Enfin, nous souhaiterions organiser une journée d'étude sur la formation, afin de pouvoir débattre des problèmes et des enjeux actuels, et pour laquelle nous proposons les axes de réflexion suivants :

- Trouver des solutions à la question de l'investissement insuffisant des professionnels dans la formation : essoufflement, pénurie de formateurs, faiblesse de la production de littérature professionnelle et de la recherche. Prise en compte de la formation au même titre que les autres tâches bibliothéconomiques (décharges de service ou années formation).
- Comment défendre l'unité de la profession à travers la diversité des formations, idée de « *culture commune* », de dimension collective, de cohérence au delà des établissements, des statuts, et des tutelles.
- La formation des personnels de la FPT : de la complexité des situations locales, lien ABF avec les délégations régionales du CNFPT, lien CR, évaluation de la loi Hoeffel sur la formation, de l'absence d'outils communs Etat/FPT (cf. Recensement des métiers DISTNB, enquête Noème sur les personnels de l'Etat), etc.
- Réflexion sur les compétences attendues : les objectifs de formation, la bibliothèque comme « *organisation apprenante* » grâce à la formation reçue. Comment mieux préparer au rôle de médiation de la bibliothèque? Comment penser le changement?

Les membres de la Commission 1996-97

Jean Claude ANNEZER, SCD Toulouse Le Mirail
Claudine BELAYCHE, BM Angers
Bertrand CALENGE, IFB
Anne DUJOL, BIU Montpellier UPM
Isabelle DUSSERT-CARBONNE, IUT Paris
Françoise HECQUARD, BDP Yvelines
Marie-Thérèse JARRIGE, BMIU Clermont-Ferrand
Jean MALLET, SCD Nanterre
Christophe PAVLIDES, Bibliothèque INRP Paris
Christine PECLARD, Bibliothèque Glacière Ville de Paris
Michèle ROUHET, Médiadix Nanterre.